


**AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION 2025 AU RESEAU NATIONAL DES EPICERIES SOLIDAIRES ANDES**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	18 (dont 1 pouvoir)	
<b>Quorum : 15</b>			
<b>Présents :</b> Jean GORIOUX, Christian BRUNIER, Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
<b>Absents / excusés :</b> Steve GABET (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Chantal DARNEL (excusée), Emmanuel JOBIN, Serge MOUEIX (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC (excusé).			
<b>Également présents à la réunion :</b> Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-France MORANT		<b>Auteur de l'acte :</b> Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		<b>Télétransmission en préfecture le :</b>	
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 février 2025		N° : 017-200043479-20250227-2025_02_07-DE	
		<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 06 . 03 . 25	

**AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION 2025 AU RESEAU NATIONAL DES EPICERIES SOLIDAIRES ANDES**

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, rappelle que le CIAS est adhérent à l'ANDES / Association Solidarité Alimentaire France, Groupe SOS, ce qui permet notamment, de bénéficier d'une enveloppe financière destinée à l'achat de produits, d'actions de formation, d'animation d'ateliers, notamment.

Cette adhésion donne également accès au logiciel de traçabilité Escarcelle, à de la formation destinées aux salariés et bénévoles ainsi qu'aux actions partenariales proposées par l'ANDES.

Pour cela, il est nécessaire d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au réseau national des épiceries solidaires, renouvelable par tacite reconduction, dont un exemplaire a été adressé à la convocation.

La cotisation annuelle est fixée à 200 €.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président ou le Vice-Président à signer la convention d'adhésion 2025 au réseau national des épiceries solidaires ANDES, renouvelable par tacite reconduction, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- autorise le Président ou le Vice-Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 27 février 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.